

# Guide de rédaction des textes normatifs relatifs à la pêche côtière et à l'aquaculture

Alex Sauerwein<sup>1</sup>, Ariella D'Andrea<sup>2\*</sup> et Jessica Vapnek<sup>3</sup>

## Introduction

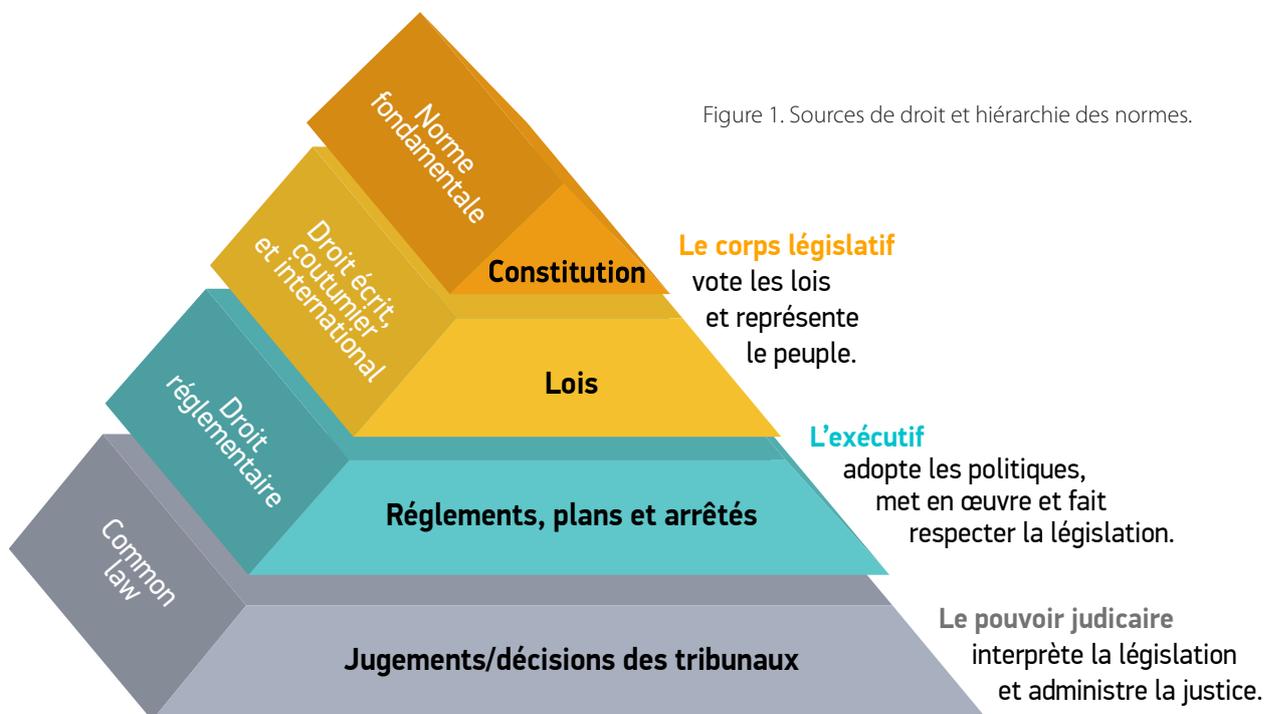
En entérinant en 2015 le texte intitulé « Nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires du changement : la Stratégie de Nouméa » (Anon. 2015), les États et Territoires insulaires océaniques se sont engagés à actualiser et à renforcer leur législation et leur réglementation afin de garantir une gestion pérenne, responsable et participative des ressources marines. Depuis lors, les services des pêches de la région jouent un rôle moteur dans la mise à plat des législations nationales et l'inventaire des lacunes des cadres réglementaires relatifs à la pêche côtière et à l'aquaculture. Beaucoup de pays manquant de spécialistes de la rédaction des textes normatifs, les agents des pêches sont souvent chargés d'élaborer la première version des projets de loi et des règlements relatifs à la gestion des pêches côtières. Pour ce faire, certains d'entre eux ont sollicité l'aide de la Communauté du Pacifique (CPS) (encadré 1).

Le présent guide expose la marche à suivre pour rédiger des textes normatifs relatifs à la gestion de la petite pêche côtière et de l'aquaculture. On y explique en quoi consiste un texte nor-

## Encadré 1 : Assistance et formation :

Depuis 2017, la CPS aide les pays océaniques à élaborer des textes normatifs efficaces relatifs à la pêche côtière, dans le cadre du Projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. En 2019, la CPS a organisé la première formation courte à la préparation et à la rédaction de textes normatifs relatifs à la pêche côtière à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), en collaboration avec le cabinet Solon Law ([www.solonlaw.uk](http://www.solonlaw.uk)). La pandémie de COVID-19 a entraîné l'annulation de la deuxième édition prévue pour 2021. La CPS travaille à l'élaboration d'une formation en ligne destinée à l'Océanie avec le soutien de l'Université de Californie, Hastings College of the Law ([www.uchastings.edu](http://www.uchastings.edu)).

matif, par où il faut commencer pour l'élaborer et comment il faut procéder pour que le résultat soit clair et exhaustif et que le texte soit suivi d'effet une fois mis en œuvre.



<sup>1</sup> Université de Californie, Hastings College of the Law, consultant

<sup>2</sup> Conseillère juridique (pêche côtière et aquaculture), CPS

<sup>3</sup> Maître de conférences, Université de Californie, Hastings College of the Law, directrice adjointe Global Programs

\* Auteur à contacter : [ariellad@spc.int](mailto:ariellad@spc.int)

## Qu'est-ce qu'un texte normatif ?

Un texte normatif est un instrument juridique contraignant adopté par le corps législatif ou par l'exécutif. Il s'agit par exemple des lois adoptées par un parlement ou par un congrès ou des instruments réglementaires (règlements, décrets, ordonnances et arrêtés) promulgués par un gouvernement, un ministre ou un organisme. Les lois constituent les textes normatifs de premier niveau, complétés par un deuxième niveau : les instruments réglementaires. Les textes de premier niveau exposent les principes et objectifs généraux et définissent les structures, pouvoirs et procédures. Les textes de second niveau apportent des précisions relatives à l'application des textes de base et ne sont pas valables s'ils les contredisent ou en dépassent la portée (figure 1). Les textes normatifs se différencient des stratégies et des plans, qui ne sont généralement pas contraignants, bien que les plans de gestion aient valeur de réglementation dans certains systèmes juridiques.

Prenons l'hypothèse d'un texte adopté par le parlement dans le but de protéger les ressources halieutiques locales (loi sur les pêcheries locales, par exemple). Il s'agit d'un texte normatif de premier niveau. La loi peut déléguer des pouvoirs au ministère, au service des pêches ou à un organe directeur local. Pour parvenir à l'objectif déclaré du texte de premier niveau, l'organe auquel les pouvoirs ont été délégués (le ministère ou le service) peut créer un texte de second niveau, tel qu'un règlement, qui définira les conditions d'obtention d'un permis ou interdira temporairement la pêche pendant la saison du frai (règlement sur la pêche à la banane de mer, par exemple). Les détails sont définis dans le texte normatif de second niveau pour permettre une adaptation rapide à l'évolution de paramètres scientifiques ou autres (ouverture ou fermeture de la pêche sur la base de l'évaluation des stocks, par exemple). Faute de quoi toute modification de la loi (en tant que texte normatif primaire) devrait être soumise au parlement, ce qui prendrait beaucoup de temps.

Les textes mentionnés ci-dessus relèvent du droit écrit, ce qui signifie qu'ils sont adoptés et promulgués formellement. À l'inverse, le droit coutumier renvoie aux usages établis par une pratique de longue date largement acceptée comme contraignante pour tous les membres de la population concernée. Le droit coutumier est généralement formulé et transmis orale-

ment au sein de la collectivité. Si de nombreux pays océaniques sont dotés de systèmes pluralistes qui reconnaissent la coutume et le droit écrit comme sources de droit, le présent guide traite uniquement du droit écrit, primaire et secondaire. Examinons maintenant la marche à suivre pour formuler un texte normatif clairement et judicieusement, afin qu'il soit bien compris et appliqué de manière cohérente.

## Étapes de la rédaction d'un texte normatif

### *Étape 1 : Compréhension du contexte politique et des objectifs stratégiques*

Le contexte politique renvoie à la raison d'être du texte. Il se peut par exemple qu'une loi sur les pêches impose à un organe directeur de rédiger une réglementation visant à réduire la pêche pendant une saison ou dans une zone donnée. Cela peut être le cas quand une pratique populaire a un effet délétère sur les ressources halieutiques d'une communauté (pêche pendant la saison du frai ou dans une zone de frai, par exemple). Il importe de garder ce contexte politique à l'esprit lors de la rédaction du texte, afin qu'il soit axé sur les thématiques pertinentes et fasse progresser les objectifs stratégiques (encadré 2). En outre, le caractère politique du nouveau texte est important, car son application aura des retombées sur la vie des habitants

### Encadré 2 : Demander « pourquoi »

Le pourquoi de l'adoption d'une réglementation ou d'une loi est une question souvent posée lors des consultations avec les parties prenantes. Les textes normatifs relatifs à la gestion des ressources doivent avoir un ancrage scientifique. S'il n'est pas usuel de justifier explicitement chacune des dispositions, il convient d'exposer clairement au début de la loi ou du règlement, ou dans les politiques et plans connexes, l'objectif stratégique ou de gestion qui les sous-tend.



Participants à une formation courte à la préparation et à la rédaction de textes normatifs relatifs à la pêche côtière, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), tenue du 10 au 14 juin 2019.

### Encadré 3 : Directives et normes volontaires

On peut trouver auprès d'organisations comme l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées telles que la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) des conseils relatifs à la production des textes normatifs. De fait, la FAO a établi un Code de conduite pour une pêche responsable et des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale. Sans valeur contraignante, ces outils se révèlent d'une grande utilité lors de la rédaction d'une loi ou d'une réglementation nationale. En effet, ils correspondent aux vues partagées par de nombreux pays, y compris celui concerné par le nouveau texte. De plus, ces organisations ont les moyens de réaliser des travaux comparatifs exhaustifs, ce qui donne encore davantage de poids aux directives et normes volontaires en question.

et pourra susciter des réactions très vives de la part des acteurs du secteur, des pêcheurs ou des écologistes locaux. Au cours de la préparation du texte, il est fondamental de faire participer et de consulter tous les groupes ou parties prenantes concernés : la prise en compte de leurs intérêts favorisera la réalisation des objectifs recherchés et permettra d'éviter l'effet de surprise lors de l'application du texte.



#### Étape 2 : Définition de la portée du texte normatif

Il est important de réfléchir à la portée du texte avant de se lancer dans sa rédaction. Le terme « portée » renvoie à l'impact escompté du texte, qui peut être large ou limité. Un texte peut par exemple cibler toutes les eaux territoriales, une partie seulement d'entre elles (un récif ou une aire gérée localement) ou encore une espèce marine ou une pêcherie spécifique. La portée du texte normatif doit être clairement définie pour que les responsables de sa mise en œuvre comprennent sa raison d'être, ainsi que ce (et ceux) qu'il cible. Ceci permettra également de délimiter les paramètres de l'intervention des pouvoirs publics, dont les actions peuvent avoir une incidence sur les droits et les libertés de la population.



#### Étape 3 : Choix des dispositions adéquates

L'étape suivante consiste à définir les grandes lignes et la nature des dispositions du texte qui permettront d'atteindre les objectifs stratégiques fixés. Un texte peut par exemple prévoir des mesures de gestion limitant l'accès à des zones de pêche (octroi de permis ou immatriculation), interdisant l'utilisation de certains engins ou méthodes de pêche (explosifs ou poisons, par exemple), ou limitant les captures (limites de taille ou de quantité). Le texte peut également donner aux collectivités locales le pouvoir d'adopter des plans de gestion communautaires ou de nommer des gardes-pêche bénévoles pour surveiller la zone.

Avant de passer au contenu, il convient toutefois de se familiariser avec les textes de référence pertinents : traités internationaux dont le pays est signataire, normes et directives internationales ou régionales applicables (encadré 3), autres textes normatifs nationaux pertinents et (dans les pays de « common law ») jurisprudence en la matière.



#### Étape 4 : Mise en place de garde-fous

Il est important d'inclure des garde-fous dans le texte, pour empêcher que les décideurs n'abusent de leur pouvoir discrétionnaire, ce qui peut mener à la corruption. Il existe plusieurs moyens de garantir une prise de décision cohérente. En premier lieu, le texte normatif doit définir clairement les critères relatifs à la prise de décision, pour l'octroi ou la révocation d'un permis par exemple. Deuxièmement, le texte doit faire obligation aux décideurs de consulter un organisme compétent tiers ou d'en solliciter l'accord. Troisièmement, le texte doit faire obligation aux décideurs de justifier et de consigner leurs décisions par écrit aux fins de contrôle ultérieur, afin qu'ils puissent être tenus comptables de leurs actions. Quatrièmement, le texte peut prescrire l'établissement de rapports librement consultables qui détaillent la prise de décision, dans un souci de transparence à l'égard de toutes les parties prenantes. Cinquièmement, les parties prenantes doivent pouvoir contester les décisions officielles et déposer des réclamations au sujet d'actions découlant de l'application du texte.

### Encadré 4 : Dix principes fondamentaux pour une rédaction claire

<b>Actif</b> plutôt que passif	Préférer les verbes aux substantifs et la voix active à la voix passive.
<b>Clair</b> plutôt qu'ambigu	Définir clairement le sujet et éviter toute ambiguïté.
<b>Construit</b> plutôt que décousu	Regrouper les idées connexes dans des sections et sous-sections bien structurées.
<b>Concis</b> plutôt que verbeux	Faire des phrases courtes et simples et aller droit au but.
<b>Cohérent</b> plutôt qu'incohérent	Utiliser les termes définis de manière cohérente.
<b>Inclusif</b> plutôt que genré	Adopter un langage inclusif et éviter les termes sexués (voir Conseil 2).
<b>Moderne</b> plutôt qu'archaïque	Éviter le vocabulaire désuet.
<b>Positif</b> plutôt que négatif	Dans la plupart des cas, préférer les phrases affirmatives aux phrases négatives.
<b>Simple</b> plutôt que complexe	Utiliser le terme adéquat le plus simple possible.
<b>Singulier</b> plutôt que pluriel	Préférer le singulier au pluriel.



### Étape 5 : Détermination des processus ou des obligations concernant l'élaboration des textes normatifs

Dans certains pays, la rédaction, la validation et l'adoption des textes normatifs sont soumises à des règles spécifiques. Même si les textes préparés par des non-spécialistes sont appelés à être révisés par des juristes de la fonction publique, il est important de bien les rédiger dès le départ, en consultant et en appliquant les règles et guides de rédaction ou de procédure disponibles. Il importe également de comprendre et de respecter le processus de rédaction, de soumission et d'accompagnement du texte jusqu'à son adoption. Il est possible par exemple que l'on privilégie, dans le pays concerné, un style de rédaction ou un format particulier. Il faudra peut-être soumettre le texte au vote du corps législatif, à l'approbation du Conseil des ministres ou à l'examen d'un organisme spécialisé chargé de l'examiner ou de le valider. Il est important de prendre tous ces facteurs en compte avant la rédaction afin d'éviter les retards et de garantir l'adoption du texte.

### Encadré 5 : L'usage du masculin générique ou universel\*

#### À éviter

Président/  
Présidente

Les hommes

Policier/policière

Employé/  
employée

Homme  
d'équipage

Chargé/  
chargée de

Expert/experte

Technicien/  
technicienne

Représentant/  
représentante

Détenteur/  
détentriche  
d'une licence

#### À employer

Présidence, personne assurant la  
présidence

L'humanité, les êtres humains

Fonctionnaire de police,  
membre des forces de l'ordre

Membre du personnel

Membre d'équipage

Responsable de, gestionnaire de

Spécialiste

Agent technique

Porte-parole

Titulaire d'une licence

\* Inspiré et adapté de Revell and Vapnek 2020.

## Conseils pour la rédaction d'un texte normatif clair et efficace



### Conseil 1 : Clarté, concision et cohérence

Le texte doit être formulé de façon claire, concise et cohérente, afin qu'une fois entériné, il soit efficace et applicable. Le texte normatif doit donner vie à la politique gouvernementale, promouvoir la bonne gouvernance et réduire au maximum la corruption et les pratiques abusives. Lors de la rédaction, on doit veiller à employer un vocabulaire cohérent et précis.

**Préférer un style simple** au jargon des juristes. Par souci d'intelligibilité, on privilégiera les phrases courtes et directes, un vocabulaire simple et des formulations claires. Les phrases longues et alambiquées risquent de déconcerter le lecteur. L'encadré 4 recense dix grands principes à suivre pour garantir la clarté de la rédaction.

**N'utiliser que les mots nécessaires.** Les tribunaux et les personnes chargées de la mise en œuvre du texte partiront du principe que chaque mot compte. Il convient donc, lors de la rédaction, de peser chaque mot et de ne retenir que ceux qui sont nécessaires à la réalisation de l'objectif recherché.



### Conseil 2 : Utiliser des expressions épiciènes

Une rédaction épiciène est à recommander pour obtenir un texte normatif inclusif. Toutes les personnes concernées par une loi doivent pouvoir s'y reconnaître, c'est une simple question d'équité et d'égalité. La langue façonne les perceptions qui pérennisent, renforcent ou contrebalancent les inégalités entre les hommes et les femmes. À l'échelle internationale, les identités sexuelles non binaires et la nécessité de lutter contre la domination masculine dans le langage sont de plus en plus reconnues. On évitera si possible d'utiliser les pronoms masculins ou féminins, même s'il faut pour ce faire répéter le substantif concerné. De manière générale, il convient de remplacer les termes sexuels par des synonymes épiciènes ou neutres (encadré 5).



### Conseil 3 : Préciser le « qui », le « comment », le « quand », le « où » et le « quoi »

Il est crucial de préciser tous les aspects d'une obligation ou d'une prohibition spécifique. Ceci permet de promouvoir les objectifs stratégiques correspondants. Prenons l'exemple d'un texte interdisant de pêcher et d'embarquer les poissons perroquets. Le « quoi » (la capture des perroquets) est donc clair. Mais pour que le texte soit applicable, il faut également expliciter les éléments suivants :

« **Qui** » : Le texte doit préciser qui est concerné par l'interdiction de pêcher (pêcheurs professionnels, amateurs ou pratiquant la pêche de subsistance). Il convient en outre d'indiquer qui est chargé de faire appliquer le texte.

« **Comment** » : Le texte doit préciser comment est pratiquée la pêche qui est interdite (à partir d'un bateau, à pied ou avec des engins ou des méthodes spécifiques). Ceci est fondamental pour que les personnes visées par le texte en comprennent le fonctionnement.

« **Quand** » : Le texte doit préciser à quel moment ses dispositions s'appliquent (au cours de certains mois, toute l'année, au cours de la saison du frai, la nuit, etc.). Les personnes concernées sauront ainsi quand elles peuvent pratiquer une activité.

« **Où** » : Le texte doit préciser où s'applique l'interdiction (dans le lagon uniquement, sur la pente du récif, dans une réserve marine, sur certaines îles ou dans l'ensemble du pays, par exemple). Il faut donner suffisamment de détails pour garantir une bonne compréhension du texte.

« **Quoi** » : Comme indiqué plus haut, il s'agit en l'occurrence de la pêche au perroquet. Il est important de définir clairement l'objet du texte et les actions concernées pour que les autorités compétentes sachent ce qu'elles doivent faire appliquer et que le public ciblé soit informé de ce que l'on attend de lui.



#### Conseil 4 : Quand employer « devoir », « pouvoir » et « interdire »

Tout texte normatif confère des avantages et impose des obligations. Les expressions « doit », « peut » et « il est interdit de » sont toutes utilisées à cet effet, mais ne sont pas équivalentes.

Tout comme le présent de l'indicatif, qui a valeur impérative, le verbe **devoir** prend tout son sens lorsqu'on l'utilise pour imposer une obligation d'agir. Exemple : « L'exploitant aquacole doit présenter tous les six mois un rapport à la direction. » On utilise le présent de l'indicatif ou le verbe « devoir » pour créer l'obligation d'agir d'une certaine manière.

Le verbe **pouvoir** est employé pour conférer un pouvoir discrétionnaire ou une autorité à une personne. Exemple : « Le ministre peut octroyer un permis de pêche », ce qui signifie que le ministre a l'autorité de délivrer ou non un permis. On utilise le verbe « pouvoir » pour conférer à une personne (généralement un fonctionnaire visé par le texte) le pouvoir discrétionnaire de décider d'agir ou non.

Le verbe **interdire** dénote une prohibition. Exemple : « Il est interdit de pêcher dans la baie pendant les mois d'été. » Ceci signifie que la pêche n'est pas autorisée pendant la période en question. On utilise le verbe « interdire » pour prohiber une action donnée et l'expression « n'est pas autorisé à » pour priver une personne (généralement un fonctionnaire) du pouvoir d'agir.



#### Conseil 5 : Définir clairement les termes employés

Il est très utile de définir les termes utilisés au moment de la rédaction, car cela permet de contrôler le sens des mots, ce qui peut influencer la manière dont le texte sera appliqué. Cela aide également les parties prenantes à mieux comprendre l'intention du texte, et plus important encore, cela permet qu'il soit mis en œuvre comme prévu. Si les éléments ciblés sont définis trop étroitement ou trop largement, la portée du texte risque d'être excessive ou insuffisante. Quand on rédige par exemple un texte concernant une baie, il faut indiquer à quoi ce terme correspond, où se trouve le site en question et de quelle mer il relève (la mention des coordonnées GPS est envisageable). Une fois défini, on pourra se contenter d'utiliser le mot « baie » dans le corps du texte, car il sera compris de tous.

**Inclure une section consacrée aux définitions.** On veillera à faire figurer une liste de définitions au début ou à la fin du texte normatif. Il ne faut pas en exclure les termes courants en partant du principe qu'ils sont connus des parties intéressées : tous les mots ou les expressions qui n'ont pas déjà un sens juridique doivent être définis. On se limitera cependant à la définition des termes utilisés effectivement dans le texte et qui doivent être interprétés d'une manière particulière pour atteindre les objectifs recherchés (inutile de tout définir !).

## Comment garantir le respect du texte et son application



### Première piste : Désigner les responsables de la mise en œuvre

Lors de la rédaction du texte, il convient de désigner les personnes qui seront chargées de le faire appliquer, en précisant la façon dont elles seront nommées et la nature de leurs fonctions. Il faut aussi indiquer les pouvoirs dont elles seront investies. Exemple : « Les agents sont autorisés à embarquer à bord des bateaux ou à entrer dans des locaux pour procéder à des inspections, prendre des photographies, recueillir des échantillons, réaliser des mesures et saisir les articles contrevenant au présent texte. » Dans certains cas, on peut nommer des agents communautaires ou des gardes-pêche ; dans d'autres, une surveillance participative sera prévue dans des dispositions générales (les infractions étant alors signalées par le citoyen lambda). La délégation de pouvoirs à des fonctionnaires ou à des agents communautaires doit être précédée d'un examen de la constitution, qui peut restreindre les moyens d'action des pouvoirs publics pour préserver les droits individuels, en interdisant par exemple aux agents publics de pénétrer dans le domicile d'une personne sans son autorisation.

**Deuxième piste : Énoncer les infractions et les sanctions**

Le texte normatif doit définir clairement les actions qui constituent des infractions, ainsi que les sanctions correspondantes. La sanction doit être proportionnelle à l'infraction, ce qui signifie qu'une infraction mineure ne doit pas être passible d'une peine d'un an d'emprisonnement ou d'une amende d'un million de dollars. En fonction du système juridique, la sanction est appliquée par un tribunal ou une administration (par le biais des services de police ou du service des pêches). Les tribunaux peuvent imposer des peines d'emprisonnement, alors que les sanctions administratives peuvent être de nature pécuniaire (amendes) ou autre (annulation ou suspension de permis). Les sanctions doivent être définies clairement par le texte normatif. Exemple : « Toute personne contrevenant à la loi est passible d'une amende de 500 dollars ou de l'annulation de son permis de pêche. » Toute personne est ainsi informée de ce qu'elle encourt avant de se livrer à une activité interdite et des indications claires sont fournies aux autorités chargées de faire respecter le texte. Il est important d'énoncer clairement les conséquences encourues en cas d'infraction, car ceci contribue à mieux faire respecter le texte normatif. C'est aussi un moyen d'éviter le dépôt de recours constitutionnels au motif que les sanctions n'étaient pas clairement définies ou énoncées.

**Troisième piste : Reconnaître les droits en vigueur et les situations antérieures**

Le texte normatif s'inscrit dans une perspective d'avenir, ce qui signifie qu'il ne concerne généralement que les événements se produisant après son entrée en vigueur. Il a toutefois souvent des effets sur les droits et les situations qui lui sont antérieurs. Si par exemple un texte introduit l'obligation pour les exploitations aquacoles de détenir un permis, toutes celles qui opéraient légalement sans permis sous le régime précédent se retrouveront dans l'illégalité dès l'entrée en vigueur du nouveau texte. Pour éviter une telle injustice, le texte doit comprendre des dispositions transitoires et des dispositions dérogoires. Les premières explicitent les dispositions applicables pendant la transition entre la situation antérieure et la situation souhaitée avec l'entrée en vigueur du texte. Un délai de grâce peut ainsi être prévu pour permettre la mise en conformité avec les nouvelles règles. Les dispositions dérogoires, quant à elles, prorogent la validité des anciennes règles, qui devraient sans cela être immédiatement modifiées ou abrogées par le nouveau texte. Dans l'exemple ci-dessus, une disposition transitoire pourrait permettre aux exploitations immatriculées avant une certaine date de continuer à appliquer les anciennes règles pendant une période donnée. Dans certains systèmes juridiques, on parle également de clause d'antériorité, qui maintient les droits



Figure 2. Mise en place d'un plan de gestion communautaire des pêches.

acquis. Une disposition dérogatoire peut par exemple prévoir que lors de l'abrogation d'une loi sur les pêches, les anciens règlements d'application resteront en vigueur jusqu'à l'adoption de ceux qui sont associés au nouveau texte.

#### *Quatrième piste : Prendre en compte la capacité de mise en œuvre*

Lors de la rédaction d'un texte normatif, il faut veiller à disposer des ressources nécessaires pour l'appliquer. Pour atteindre son objectif, une loi sur la pêche côtière doit être mise en œuvre par des agents des services des pêches dûment formés et conscients du rôle pédagogique qui leur revient. Il convient de tenir compte des capacités du service des pêches ou de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les éventuelles opérations supplémentaires de suivi, contrôle et surveillance requises au titre de la nouvelle loi. Pensons aux moyens humains, à la formation et aux équipements nécessaires. Pour la bonne mise en œuvre du texte, il convient de planifier des inspections et des opérations de suivi, contrôle et surveillance et de mettre au point des procédures normalisées. Il faut également veiller à disposer de formulaires et de systèmes de collecte de données adaptés (permettant au service des pêches de garder la trace des activités des navires agréés ou des bateaux ou des pêcheurs immatriculés). Les services des pêches pourront dans certains cas s'appuyer sur la gestion communautaire des pêches ou sur les autorités locales pour contrôler les pêcheurs du lieu ou les petits bateaux.

#### *Cinquième piste : Sensibiliser et promouvoir la participation*

La sensibilisation et la participation des communautés sont fondamentales pour l'application effective du nouveau texte. Comme mentionné à l'étape 1, il est essentiel de consulter les parties prenantes (y compris les populations locales concernées) avant et pendant la rédaction et le processus d'adoption du texte. Celui-ci n'en sera que plus efficace, car adapté au contexte local. La prise en compte des préoccupations locales et des savoirs traditionnels favorisera la compréhension et l'acceptation du texte. Par ailleurs, si les populations sont sensibilisées aux objectifs du texte, cela les incitera à s'y conformer. Les actions de proximité sont également importantes, car elles permettent de communiquer des informations précises au sujet des nouvelles règles. Si le texte permet l'adoption de plans de gestion communautaire des pêches ou de dispositifs de cogestion, on n'hésitera pas à les mettre en place. Si par exemple une nouvelle règle s'avère nécessaire pour protéger une espèce victime de surpêche dans certaines zones, il peut s'avérer judicieux d'instaurer un plan de gestion communautaire plutôt que d'interdire la pêche à l'échelon national, ce qui serait mal perçu et diminuerait l'efficacité du texte (figure 2). Mieux vaut encourager l'appropriation de la règle par les populations locales, afin de promouvoir son application.

## Conclusion

Pour résumer, lors de la préparation d'un texte normatif, il est important de suivre les étapes définies plus haut :

1. Compréhension du contexte politique et des objectifs stratégiques du texte en préparation.
2. Définition de la portée du texte, qui ne doit être ni trop large ni trop étroite.
3. Choix des dispositions adéquates pour parvenir aux objectifs déclarés, en tenant compte de la portée du texte.
4. Mise en place de garde-fous pour prévenir la corruption.
5. Détermination systématique des processus ou des obligations particulières à suivre concernant l'élaboration des textes normatifs.

On pourra rédiger des lois ou des règlements efficaces en suivant les cinq conseils exposés plus haut :

1. Clarté, concision, cohérence et recours à des mots simples.
2. Utilisation d'expressions épicènes et non discriminatoires pour que toutes les personnes qui en prennent connaissance se sentent concernées par le texte.
3. Définition claire du « qui », du « quoi », du « quand », du « où » et du « comment ».
4. Utilisation des verbes devoir, pouvoir et interdire pour imposer une obligation, conférer un pouvoir ou créer une prohibition.
5. Définition claire des termes employés et inclusion d'une section consacrée aux définitions pour que le texte soit toujours interprété dans le sens voulu.

Pour être efficace, un texte normatif doit être respecté. Pour des résultats optimaux, on tiendra compte des cinq pistes suivantes :

1. Prise en compte du rôle et des pouvoirs des responsables de la mise en œuvre.
2. Définition claire des infractions et des sanctions correspondantes.
3. Prise en compte des droits existants pour que le nouveau texte ne soit ni contesté ni ignoré.
4. Nécessité absolue de tenir compte des moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre du texte.
5. Implication des parties prenantes dans la rédaction du texte pour qu'elles puissent y contribuer et comprendre son impact futur, ce qui favorisera l'appropriation, l'adhésion et le respect des nouvelles règles.

## Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier les personnes suivantes pour leur contribution à l'élaboration du présent guide : Roy Lee, Solon Law, consultant auprès de la CPS, Julia A. Rogers, consultante, UC Hastings, et Solène Devez, auxiliaire de recherche juridique (pêche côtière et aquaculture).

## Bibliographie

Anon. 2015. A new song for coastal fisheries pathways to change: the Noumea strategy. Noumea, New Calédonia: Secretariat of the Pacific Community. 16 p. Available at: <http://purl.org/spc/digilib/doc/b8hvs>

Martineau R. and Salerno M.B. 2005. Legal, legislative and rule drafting in plain English. Eagan, MN, USA: Thomson West. 164 p.

New Zealand Parliamentary Counsel Office, Principles of Clear Drafting. Available at: <http://www.pco.govt.nz/clear-drafting>

Revell D.L. and Vapnek J. 2020. Gender-silent legislative drafting in a non-binary world. Capital Law Review 48(2), 19 May 2020. 46 pages. Available at: <https://www.capitallawreview.org/article/12970-gender-silent-legislative-drafting-in-a-non-binary-world>

Retour d'une sortie de pêche, Nauru. (Crédit photo : Ariella D'Andrea, ©CPS)



© Communauté du Pacifique (CPS), 2021

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales lucratives sous quelque forme. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit.

Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Les opinions exprimées dans ce bulletin sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la CPS.

Texte original : anglais

Communauté du Pacifique, Section information halieutique, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : +687 262000 ; Télécopieur : +687 263818 ; [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int); <http://www.spc.int>